



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMUNE DE CORNAUX

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF AUX MOTIONS EN COURS**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 17 décembre 2018, le Conseil général a examiné la motion en cours et a décidé de maintenir ouverte la No 48 (Motion relative à la préservation du bâtiment de la vieille forge).

Vous trouverez, sur le rapport annexé, la situation de la motion ainsi qu'un bref commentaire.

Nous vous proposons de conserver la motion ouverte soit :

- Motion No 48 (préservation du bâtiment de la vieille forge)

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de prendre note de la situation de cette motion.

Cornaux, le 25 novembre 2019

CONSEIL COMMUNAL

Annexe : 1 rapport



COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

Motion de Mme Claudine von Bergen (PLR) pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge

Motion déposée le 30 décembre 2013

Objet de la motion

Lors de sa séance du 19 février 2014, le Conseil général a accepté l'idée de devoir étudier l'avenir du bâtiment sous forme de travaux de rénovation éventuels dans un souci de le préserver car il est très ancien et fait partie du patrimoine et de l'histoire du village.

Traitement de la motion *(extrait du procès-verbal du 19 février 2014)*

Cette motion est acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix Contre : 1 voix Abstention : 1 voix

Proposition du Conseil communal

La situation décrite dans notre dernier rapport du 17 décembre 2018 n'a pas évoluée.

Nous vous proposons de laisser celle-ci ouverte, dans l'attente de l'étude préliminaire que le Conseil communal va entreprendre.

Cornaux, le 25 novembre 2019

CONSEIL COMMUNAL